

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- - -

A BISTO DE MAS
SARL au capital de 750 €
81 avenue de la Libération - 32110 PANJAS
R.C.S. d'AUCH en cours d'immatriculation

- - -

L'an Deux Mille Vingt Six, le 20 février à 16 heures, les associés de la société A BISTO DE MAS se sont réunis en Assemblée au siège social sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Nomination de la gérance,*
- *Date de clôture de l'exercice.*

- - -

Les associés présents sont :

- **Monsieur BEAL Steve**
Propriétaire de VINGT-CINQ (25) parts sociales
ci 25
 - **Madame TAREB Marine**
Propriétaire de VINGT-CINQ (25) parts sociales
ci 25
 - **Madame FREMEAU Agathe**
Propriétaire de VINGT-CINQ (25) parts sociales
ci 25
- Soit au total TROIS (3) associés
Propriétaires de SOIXANTE-QUINZE (75) parts sociales
ci 75

La séance est présidée par Monsieur BEAL Steve.

L'assemblée, étant composée de tous les associés titulaires de l'ensemble des parts sociales, peut donc valablement délibérer.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix, après lecture, les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Après en avoir délibéré, l'assemblée des associés décide de nommer pour une durée illimitée comme premier gérant de la société :

- Monsieur BEAL Steve
- Madame TAREB Marine
- Madame FREMEAU Agathe

Lesquels déclarent accepter ces fonctions de gérant, et n'être frappés d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par la loi sur l'assainissement des professions commerciales.

Leur rémunération sera fixée ultérieurement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Après en avoir délibéré, l'assemblée des associés décide d'ouvrir l'exercice social le 1^{er} avril et de le clôturer au 31 mars de chaque année.

Le premier exercice sera ouvert ce jour et clos au 31 mars 2027, les autres exercices auront une durée de 12 mois. La date de clôture pourra être modifiée conformément aux dispositions légales et réglementaires

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- - -

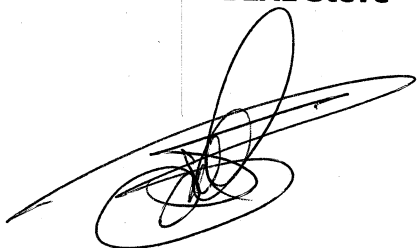
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 17 heures.

De ce que dessus, le gérant a dressé et tous les associés présents ont signé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

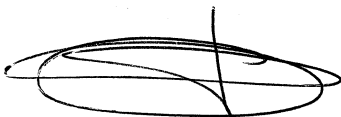
Fait à PANJAS

Les an, jour et mois susdits

BÉAL Steve



TAREB Marine



FREMEAU Agathe

